



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu
Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

OBJET DU MARCHE : Installation et mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection

MARCHE COUVERT PAR L'AMP : Oui

TYPE ET FORME DE CONTRAT : Il s'agit d'un marché ordinaire.

CODE CPV : La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
32323500-8	Système de surveillance vidéo
48000000-8	Logiciels et systèmes d'information
50343000-1	Services de réparation et d'entretien de matériel vidéo
32562000-0	Câbles à fibres optiques

DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION : La durée du marché du marché démarre dès sa notification et se termine à partir de la mise en ordre de marche, soit à titre prévisionnel le 1^{er} décembre au plus tard. La maintenance logicielle étant entendu comprise la première année débutera à partir de la mise en ordre de marche et non à compter de la notification du marché. Un contrat de maintenance sera conclu avec le prestataire retenu après l'échéance d'une année.

MODE DE PASSATION DU MARCHE : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : précisées dans le règlement de la consultation.

OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES ENONCES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VISITE : OUI. La visite sur site est obligatoire et a pour objectif de présenter l'existant. Les modalités des visites sont détaillées à l'article 5.2 du règlement de la consultation et les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 22 juin 2022 à 9h00

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : mercredi 6 juillet 2022 à 12H00

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

DELAIS DE RECOURS :

- **REFERE CONTRACTUEL** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- **RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
- **RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITE DU MARCHÉ** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 15 juin 2022

Le Maire